

REPUBLIQUE POPULAIRE DU
CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE
LA JUSTICE

DU 24 FEVRIER 1978
DECRET N° 78/143 /MTJ/SGFPT/DCF/6/10/9
portant reclassement et nomination de certains
Professeurs de CEG, titulaire de la Licence

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION
PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE
MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU
PLAN

VISAS:

D.B.
Vu l'acte fondamental du 5.4.1977.

D.C.F.
Vu la loi 59/62 du 3 Février 1962 portant le statut général des fonctionnaires;

Vu l'arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958 portant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

Vu le décret 62/I30/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

Vu le décret 62/I95/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

Vu le décret 62/I97/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi I5/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret 67/50 du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet au point de vue de la solde des castes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière administrative et reclassements;

Vu le décret 74/470 du 31.12.1974 modifiant et remplaçant les dispositions du décret 62/I96 fixant les échelonnements indiciaires des cadres des fonctionnaires de la République;

Vu le décret 64/I65 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;

Vu le décret 67/304 du 30 Septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles I9,20 et 21 du décret n° 64/I65 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement.

Vu l'acte n° 001/PCT.CMP du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;

Vu le décret 77/I65 du 5.4.1977 portant nomination de Membres du Conseil des Ministres;

Vu l'Ordonnance 35/77 du 28.7.1977 relative à l'exercice du Pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

Vu les arrêtés numéros:
-2151/MJT/DGT du 17.5.1976 - 6760/MJT/DGT/ du 27.8.77 - 6209/MEPS et
-6206/MEPS/DGE du 21.9.1976 - 106 2499/MEN/SGEN/DPAA du 2.12.1977
-0674/MJT/DGT/DCGPCE du 9.2.1977 - 7051/M/DGE/... du 21.9.76 -

Vu les lettres n°s 2228, 2279, 2307, 2308, 2423, 2444 et 2499/MEN/SGEN-DPAA du 12; 17, 25 et 28 Novembre, et 2 Décembre 1977

Attendu que les intéressés sont bien titulaires d'une Licence et du Diplôme sanctionnant la fin du stage en Grande Bretagne.

DECRETE :

ARTICLE I^e: En application des dispositions du décret 67 304/MJT/DGT du 30.9.67 susvisé, les Professeurs de C.E.G. des cadres de la catégorie A, hiérarchies II des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent, titulaires d'une Licence, sont reclassés à la catégorie A hiérarchie I et nommés Professeurs ~~certifiés de Lycée~~; comme suit :

Au 1er échelon, indice 830- Acc- néant

- MM NKOUNKOU-KIBOUILOU Antoine, Professeur de 1er échelon, en service au Lycée du Drapeau Rouge à Brazzaville
- BAKALA Maurice Jean, Professeur de C.E.G. de 1er échelon, en service à Brazzaville
- OMIERE Gustave, Professeur de C.E.G. de 1er échelon, en service à Brazzaville.
- ATONDI-MONONDJO LECAS Julien, Professeur de C.E.G. de 2è échelon, en service au Lycée de la Libération à Brazzaville.
- MOUANGOU-MABIKA Bernard, Professeur de T.E.G. de 1er échelon, en service au Lycée Technique du 1er Mai à Brazzaville

Au 3è échelon, indice 1010- Acc- néant

- Monsieur DZIENGUE Edouard, Professeur de C.E.G. de 4è échelon, en service à Brazzaville

Article 2: Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté, pour compter du 3.10.77, date de la rentrée scolaire 1977-1978, et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera/-

Brazzaville, le 24 NOVEMBRE 1976

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan.-

Colonel Louis SYLVAINE GOMA

Le Ministre de l'Education Nationale

Antoine NDINGA

Le Ministre des Finances, en mission Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre Chargé du Plan

Le Ministre du Travail et de la Justice
Garde des Sceaux

F. B I T A .-

Alphonse MOUSSOU-POUATI

AMPLIATIONS

JORPC.....	2	- Intéressés.....	17
SGFPT.DFP.....	4	- DOSSIERS.....	18
D.B.....	2	- SGCM/BC.....	3
D.C.F.....	2		
MEN.....	4		
SGEN.....	5		
DPAZ.....	6		